

À notre école...



• Ici, nous mettons une priorité à soutenir l'élève dans le développement de relations interpersonnelles positives. Afin de prévenir les difficultés relationnelles, l'école a créé un arbre des valeurs, qui représente un code de comportements positifs dans l'école.

- La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école ni dans l'autobus scolaire ni par la biais de l'électronique.
- Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.
- Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation



• Ici, nous observons une majorité de situations de conflits. Par année, depuis 3 ans, nous dénotons de une à deux situations d'intimidation confirmées.

- À la suite de l'analyse du climat de notre école, nous constatons que plusieurs situations de conflit sont à résoudre. Les élèves ont besoin d'apprendre à gérer leurs conflits et nous les outillons dans ce sens.

PRIORITÉS



• Ici, l'école priorise un climat sain et sécuritaire

- Arbre des valeurs communes
- Démarche graduée d'intervention Plan d'Actions Concertées Développement des domaines généraux de formation et des compétences transversales
- Valeurs pacifiques et de solidarité par la vocation environnementale
- Plan de surveillances dehors et aux casiers
- Mandat aux T.E.S. pour faire la promotion des bonnes habiletés sociales pour l'ensemble des élèves
- Accompagnement spécifique pour sous-groupe de besoins



Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, ou parce qu'ils sont différents et que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits restent nécessaires pour apprendre et ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler par la négociation, soit par la médiation.



Violence

La violence est toujours intentionnelle. Elle engendre un sentiment de détresse chez la victime. Elle peut être verbale, physique, par voie électronique etc.



Intimidation

L'intimidation est répétitive, elle est caractérisée par l'inégalité des rapports de force et elle engendre un sentiment de détresse chez la victime. Elle peut être directe ou indirecte, intentionnelle ou non.

VIOLENCE ET INTIMIDATION  CONFLIT OU CHICANE

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre élèves qui implique généralement des opposants de force égale et qui prend fin dans un délai raisonnable.

Ici, lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est observée ou déclarée.

1- L'adulte qui est témoin fait un arrêt d'agir et intervient sur le champs. S'il reçoit une déclaration d'intimidation, il rassure l'enfant ou le parent que l'école prend au sérieux la situation et que l'équipe d'intervention prendra en charge le suivi.

2- La direction est informée.

3- L'équipe d'intervention recueille les données auprès des élèves impliqués et procède à l'analyse de la situation.

4- Suite à l'analyse, la situation est confirmée ou non.

Ici: Indiquez comment vous intervenez auprès des victimes et des auteurs

Auprès de la victime:

Rencontrer individuellement en guise de soutien.

Assurer un filet de sécurité par une surveillance accrue autour de l'enfant.

Identifier chez l'élève les besoins et les habiletés d'affirmation de soi à développer.

Auprès de l'auteur ou des auteurs:

Rencontrer individuellement pour sensibiliser à l'impact des gestes et paroles sur l'autre

Éduquer sur les conduites d'intimidation et de violence

Violence et intimidation

100% Prévention

100% Intervention

Sanctions possibles

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévues dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solution et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi

Auprès de la victime

Rencontrer deux jours suivant l'intervention

1 semaine et 1 mois, pour s'assurer de son sentiment de sécurité

Auprès de l'auteur : Mesurer les comportements non-violents au quotidien et évaluer la non-récidive

Accompagnement (T.E.S.) en prévention, avant les récréations et les transitions

Aux parents : Communiquer les résultats de l'analyse et les étapes d'intervention à venir.

Moyens pour signaler

- ***Pour signaler une situation d'intimidation ou de violence***
- ***Appel à l'école en s'assurant que la direction sera informée, remplir le formulaire de déclaration à l'agenda, courriel à l'école, etc.*** DÉNONCER OU SIGNALER CE N'EST PAS « STOOLER »
- ******Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toutes situations déclarées et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.***
- ***Protecteur de l'élève : Veuillez consulter le site internet de l'école Saint-Donat***
<http://www.csrl.qc.ca/etablissements/ecole-saint-donat-maria/Pages/default.aspx#mainContent>